Consultation simplifiée

Fiche de description du besoin

Gestion des missions "Fourrière animale" et " colonies de chats libres" pour la commune de PAIMPOL
Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, transport des animaux errants vers le lieu de dépôt légal, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique gestion de la fourrière animale, 24h/24 et 7j/7
&
Gestion et prise en charge des colonies et chats libres

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES	
Acheteur - Maître d'ouvrage	Ville de Paimpol, représenté par La Maire Adresse : 10 Rue Pierre Feutren - BP 92 22502 PAIMPOL Cédex Téléphone : 02.96.55.31.70 Télécopie : 02.96.55.31.85 Site internet : http://www.ville-paimpol.fr/
Procédure	Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique
Forme du contrat	Marché ordinaire
Type de marché public	Marché public de services
Clauses administratives générales	CCAG - Marchés de fournitures courantes et services
Modalités contractuelles / Notification	Une lettre de notification sera adressée, accompagnée de l'acte d'engagement signé et du CCP, au candidat retenu
Allotissement	2 LOTS - Lot 1 : "fourrière animale" et Lot 2 : "colonies de chats libres"
INFORMATIONS TECHNIQUES	
Description du besoin / Contexte	Le présent marché a pour objet de confier au titulaire les prestations de : Lot 1 : "Fourrière animale" - Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, transport des animaux errants vers le lieu de dépôt légal, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique gestion de la fourrière animale, 24h/24 et 7j/7 Lot 2 : "Colonies de chats libres" - Prise en charge et gestion de colonies de chats libres. Le détail des prestations est indiqué dans les cahiers des charges respectifs des lots 1 et 2.
Lieu d'exécution	Sur le territoire de la commune de PAIMPOL.
Durée d'exécution/ Durée du marché/Délai d'intervention souhaité	L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification de la lettre de commande. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable au maximum 2 fois.
Variante	Les variantes libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. La consultation ne contient pas de variante imposée par le pouvoir adjudicateur.
Visite des lieux	Sans objet
Annexes techniques	Cahier des charges
Pénalités de retard	**Pour le lot 1 :** Lorsque le délai contractuel d'intervention précisé au cahier des charges est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par heure de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 100,00 €. **Pour le lot 2 :** Lorsque le délai contractuel d'intervention précisé au cahier des charges est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 150,00 €. **Pour les 2 lots :** En cas de non transmission des rapports visés à l'article 1.5 du cahier des charges, il sera fait application d'une pénalité de 50 € par jour de retard. Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG FCS, le titulaire n'est pas exonéré des pénalités dont le montant ne dépasse pas 300€ HT pour l'ensemble du marché.
Variation des prix	Le montant du marché est révisable annuellement à la date anniversaire par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation. Il est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres. Ce mois est appelé "Mois zéro" (Mo). Le prix de base est révisé, en hausse comme en baisse, par application de la formule suivante : **Cn= 15,00% + 85,00% (In/Io)** dans laquelle : - Cn est le coefficient de révision - Io : valeur de l'index de référence connu au mois zéro - In : valeur de l'index de référence connu au mois n Le mois « n » retenu pour chaque révision est le mois précédant la date de reconduction ; Aucune révision provisoire ne sera appliquée. Les index, référencés sur le site de l'INSEE ou du moniteur utilisés sont les suivants : Identifiant : ICHT-M Coût horaire du travail - Activités spécialisées, scientifiques et techniques Le coefficient de révision comporte trois décimales et est arrondi au millième supérieur.
MODALITES DE REMISE DES OFFRES	
Date limite de remise des offres	**4 décembre 2023 à 12h00**
Contenu de l'offre	**<u>Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra la, ou les, pièce(s) suivantes :</u>** **Acte d'engagement du lot concerné** **CCP du lot concerné daté et signé** **Décomposition du prix global et forfaitaire complétée - pour le lot 1** **Bordereau des prix unitaires complété - pour le lot 2** **Note méthodologique**
Modalités de remise des offres	**L'acheteur oblige la transmission des offres des entreprises par voie électronique aux adresses suivantes :** **www.megalis.bretagne.bzh** Aucune signature électronique n'est exigée pour le dépôt du pli. Attention : le dépôt des documents doit être intégralement terminé à l'heure de clôture de la consultation. Il est précisé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout candidat peut remettre une fois pour les 2 lots. Dans ce cas, 2 offres distinctes devrot être déposées sur la plateforme MEGALIS, en précisant le numéro de lot concerné.
Délai de validité des offres	90 jours
JUGEMENT DES OFFRES	
Critères de jugement	Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique, au moyen des **critères hiérarchisés par ordre de priorité** de la façon suivante : **1. Prix (60 points)** **2. Valeur technique (40 points)** **-Moyens techniques proposés, modalités de prise en charge des animaux et d'intervention (25 points)** **-Moyens humains et qualification du personnel (15 points)**
Négociation	L'acheteur peut librement et de sa seule initiative décider d'engager, ou de ne pas engager, des discussions avec tout ou partie des soumissionnaires. Ces discussions ont pour objet : - de compléter les pièces des offres initiales qui ne sont pas conformes aux exigences des documents de la consultation, - d'apporter des clarifications aux offres initiales ou de les rendre économiquement plus avantageuses.
Suite à donner / Décision	Les demandes de compléments, la notification et l'information aux candidats non retenus seront adressées, par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis.
Mise au point	En vertu de l'article R2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur et le soumissionnaire retenu pourront procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature. Cependant, cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché.
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	
Contact	Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront transmettre leur demande au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur: https://www.megalis.bretagne.bzh Le service Affaires juridiques et Commande publique de la Ville de Paimpol sera en charge du suivi de la consultation. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.